

Termes de références
Audit Financier pour le projet :
**« TADAMON : Pour une solidarité pérenne et l'appui à la
relance des territoires affectés par le séisme »**

Généralités :

Entité : « Migrations & Développement »

Objet : Audit du Projet : « TADAMON : Pour une solidarité pérenne et l'appui à la relance des territoires affectés par le séisme »

Période à auditer : 01/01/2024 – 31/12/2025

Date limite de dépôts des offres : 18/08/2024

Date limite de sélection des offres : 18/09/2024

Date estimée de démarrage : 01/01/2026

Lieux de l'audit :

L'audit financier sera réalisé au siège de l'association à Marseille. Si nécessaire, une mission pourra être programmée sur Agadir, Taroudannt et Taliouine, au Maroc.

Table des matières

I.	Avant-propos	3
II.	Description du projet.....	3
III.	Objectif de l’audit	7
IV.	Organisation de l’audit.....	7
	IV1. Méthodologie et approche de l’audit.....	7
V.	Déroulement et Etendue de l’audit.....	7
	V1. Réunion de cadrage avec l’auditeur	8
	V2. La réalisation et la restitution de l’audit financier	8
VI.	Rapports à fournir	9
VII.	Documents de référence	9
VIII.	Proposition technique et financière	9
IX.	Traitements des applications	10
	VIII.1 Evaluation des applications	10
	VIII.2 Budget.....	11
X.	Envoi des offres.....	11
XI.	Annexes	12
	X.1 Budget du Projet	12
	X.2 Questionnaire à remplir par l’auditeur et à remettre à l’Agence Française de Développement.....	12
	X.3 Déclaration d’intégrité, d’éligibilité et d’engagement environnemental et social.....	29

I. Avant-propos

Migrations & Développement est une association franco-marocaine de droit français, créée en 1986 par des migrants pour mener des actions de développement local dans les villages de leur région d'origine, l'Atlas et l'Anti-Atlas marocains. La reconnaissance des Autorités marocaines de l'apport de M&D lui a valu un Accord de siège avec le Gouvernement marocain en juin 1998.

L'association a structuré une méthode d'intervention entre Marseille, Taliouine, Agadir, Taroudant et Tiznit, en opérant un passage progressif d'une organisation de développement, réalisant des projets avec les communautés de base et les divers partenaires locaux à une association d'appui au développement, en assurant la fonction d'animation territorial et d'accompagnement du pouvoir d'agir des acteurs, toujours sur la base d'un soutien aux initiatives issues des énergies locales. Ainsi, M&D se positionne comme acteur catalyseur afin de stimuler les dynamiques des acteurs du territoire et contribuer aux changements des territoires (transition agroécologique, formes nouvelles et facilitatrices de la participation, etc.).

Elle a structuré sa démarche dans sa **stratégie 2020 – 2025**, dont la **vision globale** est la suivante :

Accroître les choix des habitants : contribuer à créer un espace où la population dispose du choix de vivre et de travailler dans son territoire, de le quitter ou d'y revenir, en demeurant ouverte à l'Autre, notamment par l'implication des réseaux de diasporas qui en sont issus, et de la diaspora de cœur

La **valeur ajoutée** de M&D réside dans son approche intégrée qui se décline en deux volets :

- (i) Sa **capacité à agir sur plusieurs thématiques complémentaires** du développement territorial et à **encourager les initiatives multisectorielles** : agro et hydroécologie, gouvernance locale, animation du territoire, migrations (ici-là-bas), production et gestion des connaissances.
- (ii) Sa **capacité à faire dialoguer différents types d'acteurs** : Régions, Provinces, Communes, OSC, migrants.es, villageois.es, structures économiques, administrations, chercheurs.

Ce double positionnement (par thématiques et acteurs) permet de faire **émerger des solutions innovantes et durables adaptées à la zone d'intervention et aux acteurs du territoire**.

Au plan organisationnel, M&D a structuré ses activités en quatre Pôles principaux : 1/ Agriculture Durable et Environnement (ADE), 2/ Gouvernance et Animation Territoriale (GAT), 3/ Mobilités et Solidarité (MS) 4/ Apprentissages, Communication pour le changement social et Essaimage (ACE). Une équipe de 38 salariés (e)s (4 en France et 34 au Maroc, dont le Directeur – à cela s'ajoute 2 VSI, 2 Services civiques et 1 stagiaire et une trentaine de bénévoles actifs, en France et au Maroc assurent l'action et le suivi de terrain. A noter que l'équipe du présent projet est basée principalement à Taroudant.

II. Description du projet

Un puissant séisme a frappé le Maroc le 8 septembre 2023, touchant particulièrement la province d'Al-Haouz, de Chichaoua et celle de Taroudant. Cette dernière est bien connue par M&D, puisque l'association y mène des projets de développement depuis plus d'une trentaine d'années. Forte de sa connaissance du territoire et des acteurs associatifs qui le compose, M&D a très rapidement mis en place des initiatives afin de venir en aide aux populations impactées. Sa démarche a alors consisté à **identifier leurs besoins ainsi que les acteurs qui pourront y**

apporter des réponses. Ainsi, dès le lendemain du séisme, des diagnostics ont été réalisés dans la Province de Taroudant. Ils ont permis d'identifier les **enjeux prioritaires sur lesquels agir, sur le court, moyen et long terme**. Après avoir contribué à apporter une réponse aux besoins urgents dans les premières semaines après la catastrophe (distribution alimentaire, appui matériel, ...), M&D et ses partenaires se concentrent aujourd'hui sur la **réponse aux enjeux à moyen et long terme** à savoir :

- **Faciliter la coordination**, pour des interventions post-séismes complémentaires et adaptées.
- **Mobiliser et informer, par le biais des relais communautaires, les villageois des zones impactées sur les thématiques prioritaires et les programmes** de l'Etat et des acteurs associatifs.
- **Renforcer les capacités des acteurs de première ligne**, afin de répondre aux besoins en santé mentale, réadaptation physique et fonctionnelle, protection des enfants à risque et améliorer globalement la réponse post-urgence pour prévenir les prochains chocs à venir.
- **Outiller les structures socio-éducatives**, notamment les Dar Taleb/a , pour la mise en œuvre d'actions socio-éducatives et d'accompagnement psychosocial contribuant au maintien scolaire.
- **Dynamiser la reprise économique dans les zones sinistrées**, notamment par l'appui aux activités agricoles et de construction.
- **Favoriser la reconstruction résiliente**, permettant à la fois la conservation du patrimoine bâti du Grand Atlas, mais aussi son amélioration en introduisant des techniques antisismiques.

Principaux impacts visés au terme du projet : Au terme des 24 mois de projet,

- OS1 : Au moins **500 interventions** ont été mises en place avec l'appui des dispositifs de coordination et d'animation (12 réunions de la plateforme de coordination, 30 sensibilisations, 6 diagnostics, 76 interventions de mobilisation menées par chaque binôme de relais communautaires)
- OS2 : **90% des structures de santé et socio-éducatives** appuyées ont mis en œuvre des actions de soutien social, psychologique ou éducatif
- OS3 : **80% des acteurs ciblés** ont repris leur activité économique, notamment agricole

Le tableau décrit le projet financé par l'AFD :

Durée	2 ans
Budget total contractuel	1 800 000 €
Lieux	Maroc, Région Souss-Massa, Province de Taroudant
Objectifs de l'action	<p>Objectif global : En collaboration avec les acteurs locaux, nationaux et internationaux, contribuer à développer la résilience des populations des zones affectées par le séisme dans la province de Taroudant afin de réduire les impacts sur leurs conditions de vie</p> <p>Objectif(s) spécifique(s) :</p> <p><u>OS1</u> : Renforcer les compétences des acteurs, notamment locaux, pour la coordination et la réhabilitation post-séisme</p>

	<p><u>OS2</u> : Appuyer les structures de santé et socio-éducatives dans la mise en place de réponse aux besoins en santé mentale, réadaptation physique, protection des enfants à risque et accompagnement socio-culturel</p> <p><u>OS3</u> : Redynamiser le potentiel économique des zones sinistrées</p>
Bénéficiaires directs	9 102 personnes sensibilisées et/ou formées et/ou bénéficiaires d'un soutien psychosocial et/ou d'un accompagnement socio-éducatif et/ou d'un appui technique et financier à la relance leur activité économique.
Bénéficiaires indirects	70% de la population totale de la province de Taroudant, soit environ 597 000 personnes .
Résultats attendus	<p>Résultat 1.1 : 2 dispositifs de concertation et d'animation sont développés facilitant les interventions, ainsi que la mobilisation et la sensibilisation des sinistrés</p> <p>Résultat 1.2 : Les habitants sont sensibilisés sur des thématiques prioritaires identifiés à partir de diagnostics locaux</p> <p>Résultat 2.1 : Les capacités des acteurs locaux et régionaux en santé mentale, soutien psychosocial, réadaptation physique et fonctionnelle et protection des enfants à risque sont renforcées.</p> <p>Résultat 2.2 : Les structures socio-éducatives ont mis en place des dispositifs de réponses aux besoins psychosociaux et socio-éducatifs des élèves.</p> <p>Résultat 3.1 : Les exploitations agricoles familiales sont recapitalisées et disposent des facteurs de production et des services nécessaires à la relance d'activités agricoles à court, moyen et long terme</p> <p>Résultat 3.2 : Les familles sont formées et suivies dans la relance des activités agricoles et la connexion aux marchés ; les filières sont dynamisées</p> <p>Résultat 3.3 : Les Mâalems et les jeunes sont outillés pour la mise en œuvre d'activités rémunératrices dans le domaine de la construction résiliente</p>
Activités principales	<p>A1.1.1. : Renforcement d'une plateforme de coordination multi-acteurs</p> <p>A1.1.2. : Consolidation d'un réseau de relais communautaires issus des zones sinistrées</p> <p>A1.2.1. : Diagnostic et suivi de l'évolution des besoins</p> <p>A1.2.2. : Sensibilisation des habitants, par les relais Communautaires, sur les thématiques clés du projet</p> <p>A.2.1.1. Sensibilisation et renforcement des capacités des acteurs régionaux et locaux en santé mentale, soutien psychosocial, réadaptation physique et fonctionnelle et intervention d'urgence inclusive</p>

	<p>A2.1.2. Formation des acteurs de première ligne en matière de protection des enfants à risque et/ou victime d'exploitation et d'abus sexuels</p> <p>A2.1.3. Appui à la mise en place d'une procédure PEAS au sein de 2 structures de 1ère ligne</p> <p>A2.2.1. Mise en œuvre de dispositifs de réponses adaptés aux besoins en soutien psychosocial des enfants des Dar Taleb/a</p> <p>A2.2.2. Mise en place d'outils socio-éducatifs et culturels adaptés dans les Dar Taleb/a</p> <p>A2.2.3. Mise en place d'un accompagnement technique et financier aux Dar Taleb/a.</p> <p>A3.1.1. Ciblage des communes et des localités d'intervention</p> <p>A3.1.2. Identification des besoins en facteurs de production par exploitation et par localités d'intervention</p> <p>A3.1.3. Elaboration du plan de financement pour la mise en place des facteurs de production et des services nécessaires à la relance agricole</p> <p>A3.1.4. Mise en place de fonds de soutien auprès des agriculteurs et éleveurs</p> <p>A3.1.5. Suivi des dossiers de subventions locales</p> <p>A3.2.1. Formation et suivi-conseil des agriculteur.trice.s à la conduite technique des activités dans une logique agroécologique : activités maraîchères, fruitières et d'élevage</p> <p>A3.2.2. Accompagnement à la connexion avec les marchés pour faciliter l'écoulement des produits agricoles</p> <p>A3.2.3. Diagnostics spécifiques sur au moins 2 filières : noix, olive</p> <p>A3.2.4. Appui à la structuration des filières noix et olive et à l'amélioration de l'écoulement des produits</p> <p>A3.3.1. : Réalisation de diagnostics territoriaux en matière de construction par des enquêteurs préalablement formés</p> <p>A3.3.2. Elaboration de parcours de formation sur la réhabilitation résiliente et respectueuse du patrimoine local, à partir des diagnostics territoriaux</p> <p>A3.3.3. Formations de Mâalem-formateurs</p> <p>A3.3.4. Formation de Mâalems locaux et jeunes des villages via 3 chantiers/écoles</p> <p>A3.3.5 : Suivi et bilan des formations</p>
--	--

III. Objectif de l'audit

Le projet mis en œuvre par « Migrations & Développement », financé à hauteur de 53 % par l'AFD, doit faire l'objet d'un audit financier externe pour les dépenses réalisées au sein du projet. Le terme ici utilisé d'« audit financier » du projet s'apparente précisément à une mission d'exécution de procédures convenues en matière financière, conformément à la norme d'audit ISRS400 de l'IFAC ; il n'est pas attendu un audit financier de projet (qui serait à réaliser selon les normes d'audit ISA). La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par « Migrations & Développement » pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en annexe X2,

S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l'AFD,

S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier

Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile>)

Certifier le rapport financier à présenter à l'AFD

IV. Organisation de l'audit

IV1. Méthodologie et approche de l'audit

Le consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

IV2. Lieu d'Intervention

Les interventions se dérouleront principalement :

- au siège de « Migrations & Développement », situé au 42 boulevard d'Annam Bat 4 Rdc 13016 Marseille

- Si nécessaire, une mission pourra être programmée sur Agadir, Taroudannt et Taliouine, au Maroc.

- auprès des partenaires de l'OSC bénéficiaires de rétrocession en France et au Maroc, situés :

Agrisud International :

7, Avenue du Maréchal Foch 33500 LIBOURNE (France)

AMANE - Association Meilleur Avenir pour Nos Enfants

3, rue Larache 10100 RABAT (Hassan) MAROC

BSF - Bibliothèques Sans Frontières

60 rue Mazarine 75006 Paris (France)

CRAterre - Centre international de la construction en terre
2, rue de la Buthière BP53, 38 092 Villefontaine Cedex

HI - Fédération Handicap International – Nom d’usage Humanité & Inclusion
138 avenue des Frères Lumière CS 88 379 69371 Lyon Cedex 08 (France)
3, Boulevard du commandant Driss El Harthi - Cité OLM, Souissi II - 10020 Rabat (Maroc)

V. Déroulement et Etendue de l’audit

L’audit se déroulera en deux temps

V1. Réunion de cadrage avec l’auditeur

Cette réunion devra se tenir dans le mois suivant la signature du contrat. L’objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par l’OSC du périmètre et des modalités de contrôle de l’audit. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l’auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d’exécution de projet. Cette réunion peut également permettre à l’auditeur d’émettre des recommandations à l’OSC en début de projet.

V2. La réalisation et la restitution de l’audit financier

L’examen comprendra comme tâches principales de :

- S’assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du dispositif d’appui aux OSC de l’AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.
- Vérifier les critères d’éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d’éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire.
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable de « Migrations & Développement » ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d’établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.

L’audit devra par ailleurs vérifier le respect du corpus procédural tel que présenté au moment de la revue du corpus procédural analysé par le Cabinet désigné et validé par l’AFD (questionnaire conformité OSC) et le respect du corpus procédural tel que décrit et validé dans le questionnaire projet.

L'auditeur réalisera l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification en Annexe 2. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

VI. Rapports à fournir

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V1 l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

La réalisation de l'audit financier décrite dans la partie V2 devra avoir lieu après la fin du projet (31/12/2025). Le rapport d'audit devra être fourni dans les six mois qui suivent la fin du projet. Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification (cf annexe 2) doit être annexée au rapport d'audit.

Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

VII. Documents de référence

- Convention de financement du projet entre « Migrations & Développement » et l'AFD
- Le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD <https://www.afd.fr/fr/financements-projets-ong#11154>
- Conventions entre « Migrations & Développement » et chaque partenaire du projet
- Les rapports narratifs du projet
- Le rapport financier du projet au 31/12/2025.
- Le budget détaillé du projet
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications

VIII. Proposition technique et financière

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à « Migrations & Développement » :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum) ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en EUR TTC
- Les modalités de paiement (échancier)

Le profil du consultant :

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables.

- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français.
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée, si le marché est supérieur ou égal à 20 000 euros (cf. Annexe X.3).

IX. Traitements des applications

IX.1 Evaluation des applications

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

Critères	
OFFRE TECHNIQUE	60%
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expériences du consultant	30%
<i>Expériences d'audit de structures ONG</i>	10%
<i>Expériences d'audit de projets internationaux</i>	10%
<i>Expérience dans l'audit de financement public</i>	10%
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	10%
OFFRE FINANCIERE	40%
TOTAL	100%

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet « TADAMON : Pour une solidarité pérenne et l'appui à la relance des territoires affectés par le séisme » et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

IX.2 Budget

Le budget maximum pour l'audit est de **20 000** euros toutes taxes comprises et toutes missions sur le terrain incluses.

X. Envoi des offres

Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence : « AUDIT FI TADAMON », impérativement à l'adresse suivante : recrutement@migdev.org avec demande d'accusé de réception.

Date limite d'envoi des candidatures : le 18/08/2024

XI. Annexes

X.1 Budget du Projet

N° du projet : CMA1352 01 G Tranche 1 : 24 mois Tranche 2 : 0 mois Origine des ressources (en €) <i>(à détailler et sigles à expliciter)</i>	Total ressources prévisionnelles (convention) (en €)	(automatique) Part des ressources prévisionnelles /total ressources prévues (convention) (en %)	Etat des ressources
1 - Contribution de l'AFD et des Ministères français			
Subvention de l'AFD (DPA-OSC)	950 000	53%	Acquis
Part de la subvention AFD (DPA-OSC) reçue en tranche 1 mais non consommée en tranche 1			
Autres financements AFD (à détailler) :			
Sous-total 1 - Contribution AFD et des Ministères français	950 000	53%	
2 - Autres ressources mobilisées			
2.1 - Ressources d'origine privée			
Total des valorisations d'origine privée (cf onglet valorisations)		0%	
Fonds apportés par l'OSC		0%	
Autres fonds privés (à détailler)			
Fondation de France	800 000	44%	Acquis
Sous-total 2.1 - Ressources d'origine privée	800 000	44%	
2.2 - Ressources d'origine publique française et internationale			
Total des valorisations d'origine publique (cf tableau des valorisations)		0%	
Collectivités territoriales françaises (à détailler)			
Région Nouvelle Aquitaine	50 000	3%	Acquis
Sous-total 2.2 - Ressources d'origine publique française et internationale	50 000	3%	
Sous-total 2 - Autres ressources mobilisées	850 000	47%	
TOTAL GENERAL DES RESSOURCES	1 800 000	100%	

<p>N° projet : CMA1352 01 G Tranche 1 : 24 mois Tranche 2 : 0 mois</p> <p>Types de dépenses (en €) (à détailler et sigles à expliciter)</p>	<p>Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*</p>	<p>(automatique) Part des dépenses prévisionnelles /total dépenses prévisionnelles (convention) (en %)</p>
1- Immobilier, équipements technique et mobilier		
- Dont immobilier, locaux, terrains, infrastructures.		
Travaux chantiers-école (Formations écoconstruction)	60 000	3%
- Dont équipements techniques et véhicules		
Matériel informatique et audio-vidéo	16 600	1%
Matériel Visioconférence	1 200	0%
Logiciels (abonnements)	2 785	0%
Véhicule	40 000	2%
Petit matériel (outillage, matériel de feutrage...)	1 500	0%
Ideas Cube	55 000	3%
- Dont mobilier		
Mobilier de bureau	2 000	0%
Equipement Bureaux de Taroudannt	4 000	0%
Sous total 1 - Immobilier, équipements techniques et mobilier	183 085	10%
2- Frais de services, achats et locations		
- Dont fournitures et consommables		
Eau et électricité	3 500	0%
Carburant	21 600	1%
Fournitures pour supports pédagogiques et administratifs	7 200	0%
Livres et jeux	21 000	1%
- Dont locations hors leasing (salles, véhicules, bureau...)		
Location de bureaux	24 000	1%
Location de véhicules	20 700	1%
Location de salles	9 250	1%
- Dont autres achats et services extérieurs (téléphone, internet...)		
Frais de téléphone, internet et postaux - membres consortium	6 000	0%
Frais de téléphone, internet et postaux - Dar Talib	9 600	1%
Assurances	4 000	0%
Sous total 2 - Achats et services extérieurs	126 850	7%
3- Frais d'études, de consultances et de prestations externes (dont audit et évaluation)		

M&D / Termes de Référence Audit financier du projet TADAMON

<i>- Dont frais de services spécifiques au projet (gardiennage, entretien, maintenance...)</i>		
Entretien et maintenance	2 880	0%
Frais de rédaction, graphisme, montage, diffusion	17 450	1%
<i>- Dont prestations externes spécifiques au projet (experts honoraires, sous-traitance, études techniques...)</i>		
Conseiller technique	16 000	1%
Honoraires consultants, formateurs et intervenants	23 200	1%
Frais intervenants externes	800	0%
Frais de sous traitance (traduction...)	5 000	0%
Psychologues	8 100	0%
<i>- Dont évaluation externe</i>		
Honoraires et frais évaluation externe	30 000	2%
<i>- Dont audit externe (obligatoire pour tous les projets)</i>		
Honoraires et frais Audit externe	20 000	1%
Sous total 3 - Frais de services, d'études et de prestations externes	123 430	7%
4- Frais de voyages, de déplacements et de mission liés au projet		
Déplacements internationaux	5 950	0%
Déplacements locaux	9 240	1%
Frais de déplacement des participants	13 950	1%
<i>Per diem mission internationale</i>	8 400	0%
<i>Frais de mission nationale</i>	30 480	2%
Sous total 4 - Frais de voyages, de déplacements et de mission	68 020	4%
5- Activités non ventilables (hors coût RH ou honoraires)		
Frais de reception	97 335	5%
Indemnités Maalems	23 625	1%
Frais de Réunions / Restitutions	14 400	1%
Relais communautaires	79 200	4%
Réhabilitation infrastructures collectives	15 000	1%
Dynamisation filières	5 000	0%
Sous total 5 - Activités non ventilables	234 560	13%
6-Ressources Humaines (renvoi à l'Onglet "Répartition RH" à compléter obligatoirement)		
Personnel terrain		
Personnel expatrié	87 870	5%
Personnel en appui ponctuel	0	0%
Equipe terrain technique	388 880	22%
Equipe soutien	77 528	4%
Personnel siège dédié au projet		
Equipe technique	93 035	5%
Equipe soutien	40 900	2%
Sous total 6 - Ressources Humaines	688 213	38%

M&D / Termes de Référence Audit financier du projet TADAMON

7- Fonds redistributifs (ne concernent pas les rétrocessions)		
<i>- Dont autres fonds (microcrédit, microgarantie, microparticipation...)</i>		
Fonds d'appui Dar Talib.a	79 800	4%
Fonds d'appui exploitations agricoles	75 000	4%
Sous total 7 - Fonds redistributifs	154 800	9%
A-Sous-total coûts directs (1+2+3+4+5+6)		
	1 578 958	88%
B - Divers et imprévus (5% maximum de la ligne A)		0%
C-Total coûts directs (A+B)	1 578 958	88%
D-Coûts indirects	221 042	12%
- % maximum de la ligne C (défini dans l'AMI concerné): 14%	221 042	12%
TOTAL GENERAL (C+D)	1 800 000	100%

REPARTITION COÛTS RH

PAYS **Maroc**

Ressources Humaines	Coût Unitaire (salaire brut chargé)	Nombre de mois	Total	Contenu du poste / % temps passé / Implication dans le Projet/Structure d'appartenance
<i>Personnel Expatrié (à détailler, une fonction par ligne, indiquer lieu d'affectation)</i>			87 870 €	
Equipe M&D				
Chargé.e GAF	1 700	24	40 800 €	VSI de M&D basé à Taroudannt, à 100% dans le projet, le.a chargé.e GAF, sous la responsabilité du Responsable Comptabilité, a pour missions : (i) la gestion et le suivi administratif, comptable, budgétaire et financier du projet ; (ii) le filtrage pour toutes les dépenses du projet ; (iii) l'analyse et le suivi du budget en collaboration avec le.la Coordinateur.trice
Cheffe Compta et Gestion Fi	1 700	4,8	8 160 €	Salarié de M&D, basé à Agadir et à 20% sur le programme, sous la responsabilité de la DAF, la cheffe comptable aura pour missions : (i) la supervision du.de la chargé.e GAF du projet ; (ii) le suivi du respect des procédures comptables (logiciel, saisie feuilles de frais et grilles de saisie, etc.) ; (iii) le contrôle de la saisie comptable

M&D / Termes de Référence Audit financier du projet TADAMON

Equipe HI				
Chargé technique réadaptation - Agadir	6 485	2	12 970 €	HI - 17 % - le financement du complément du poste sera couvert par plusieurs bailleurs sur la période, mais l'activité du personnel est à 100 % concentrée sur le projet Sous la supervision technique de la spécialiste réadaptation de HI au siège et sous la coordination du chef de projet HI, il/elle contribue à la mise en œuvre du projet en apportant son expertise technique dans le domaine de la réadaptation physique et fonctionnelle en veillant à optimiser la qualité et l'impact du projet. Il/elle sera responsable des actions de renforcement de capacités en réadaptation physique et fonctionnelle et de l'accompagnement des acteurs pour la prise en compte des besoins en réadaptation dans la réponse d'urgence.
Spécialiste MHPSS - Rabat	6 485	2	12 970 €	HI - 17 % - le financement du complément poste sera couvert par plusieurs bailleurs sur la période, mais l'activité du personnel est à 100 % concentrée sur le projet. Le Spécialiste MHPSS assume un rôle de leadership technique pour assurer la qualité des interventions en santé mentale et soutien psychosocial. Son rôle va au-delà de la simple supervision; il englobe la prise en compte globale de la MHPSS dans le cadre du projet. Il assurera également l'encadrement et la formation du chargé technique santé mentale et soutien psychosocial de HI. Le Spécialiste transmettra à ce dernier les contenus et le support nécessaires à la réalisation efficace de ses activités de sensibilisation et de renforcement de capacités. Le spécialiste assurera la coordination des acteurs et pourra mobiliser des ressources à un niveau global, permettant la coordination inter projets. Le Spécialiste MHPSS interviendra activement lors des sessions de renforcement de capacités. Son expertise en MHPSS permettra de gérer indirectement (via le chargé technique) ou directement des situations complexes et délicates, assurant ainsi une réponse complète aux besoins des bénéficiaires.
Chef de mission HI Maroc - Rabat	6 485	2	12 970 €	HI - 17 % - Il sera responsable de la sécurité, de la communication externe et de la supervision de la performance du projet en appui au Chef de projet, il sera garant du respect des engagements contractuels vis-à-vis des partenaires, des bénéficiaires et du bailleur de fonds de l'action.
			- €	
Personnel Local (à détailler, une fonction par ligne)				
Equipe terrain technique			388 880 €	
Equipe M&D			- €	

M&D / Termes de Référence Audit financier du projet TADAMON

Coordinateur.trice	3 400	24	81 600 €	Salarié.e à 100% sur le projet, sous la responsabilité du Directeur adjoint, il.elle aura pour missions : (i) la gestion et l'animation du consortium, (ii) la responsabilité du suivi financier et technique du projet, en coordination étroite avec la DAF et le.la Chargé.e GAF pour une articulation avec le volet budgétaire ; (iii) la responsabilité du S&E en coordination étroite avec les membres du consortium; (iv) le management de l'équipe-projet ; (v) la responsabilité du reporting interne et externe en coordination avec le.la Chargé.e GAF ; (vi) le suivi de la mise en oeuvre des formations à destination des équipes du projet ; (vii) les relations avec les bailleurs et les partenaires locaux
Chargé.de projet OS1 : Mobilisation communautaire	1 900	19	36 100 €	Salarié M&D, basé à Taroudannt et à 100% sur le projet sur 19 mois, sous la responsabilité du.de la Coordinateur.trice, ce chargé de projet, spécialiste de l'Agriculture et de l'élevage, aura pour missions : (i) l'organisation et le suivi technique de toutes les activités de l'OS 1 du projet ; (ii) la coordination (contrats, TdR, réunions de cadrage, etc.) avec les prestataires et les partenaires impliqués dans la mise en oeuvre de ces activités ; (iii) l'appui au reporting interne (CR, etc.) <i>A noter que les 5 premier mois du projet sont couvert par le projet porté par HI et financé par le CDCS : le salaire de ce chargé de projet impacte donc le projet à partir du mois de juin</i>
Chargé.de projet OS1 : Architecte	1 900	18	34 200 €	Salarié M&D, basé à Taroudannt et à 100% sur le projet sur 18 mois, sous la responsabilité du.de la Coordinateur.trice, ce chargé de projet, spécialisé en mobilisation communautaire, aura pour missions : (i) l'organisation et le suivi technique de toutes les activités de la co-construction située dans toute la zone d'intervention (notamment l'encadrement des formations) et en lien direct avec cette thématique, en coordination avec l'équipe de CRAterre ; (ii) la coordination (contrats, TdR, réunions de cadrage, etc.) avec les prestataires et les partenaires impliqués dans la mise en oeuvre de ces activités ; (iii) l'appui au reporting interne (CR, etc.)
Assistant projet OS2 : Dar talib	1 350	24	32 400 €	Salarié M&D, basé à Taroudannt et à 100% sur le projet, sous la responsabilité du.de la Coordinateur.trice, cet assistant de projet, aura pour missions : aura pour mission : (i) la mobilisation des acteurs pour la réalisation des activités directement en lien avec la thématique (ateliers, formations-action, sensibilisation, forums, tables-rondes, etc.) sur l'ensemble du territoire d'intervention ; (ii) la logistique des

M&D / Termes de Référence Audit financier du projet TADAMON

				activités (locaux, transports, hébergements, restauration, matériel, etc.) ; (iii) l'appui aux prestataires et partenaires lors des activités sur le terrain
Chargé.de projet OS3 : Agriculture et élevage	1 900	18	34 200 €	Salarié M&D, basé à Taroudannt et à 100% sur le projet sur 18 mois, sous la responsabilité du.de la Coordinateur.trice, ce chargé de projet, spécialiste de l'Agriculture et de l'élevage, aura pour missions : (i) l'organisation et le suivi technique de toutes les activités du projet situées dans toute la zone d'intervention et en lien direct avec cette thématique, en coordination avec l'équipe d'Agrisud ; (ii) la coordination (contrats, TdR, réunions de cadrage, etc.) avec les prestataires et les partenaires impliqués dans la mise en oeuvre de ces activités ; (iii) l'appui au reporting interne (CR, etc.)
Chargé audiovisuel	1 900	7,2	13 680 €	Salarié de M&D, basé à Agadir et à 30% sur le projet, le chargé audiovisuel, sous la responsabilité du responsable communication, aura pour missions : (i) les prises de vue (vidéos, photos, interviews) pendant les activités réalisées sur le terrain ; (ii) le montage des supports audiovisuels du projet, dans le respect du plan de communication établi en début de projet et en coordination avec le responsable communication
Equipe HI				
Chef de projet - Agadir	3 600	8	28 800 €	HI - 67 % - le financement du complément du poste sera couvert par plusieurs bailleurs sur la période, mais l'activité du personnel est à 100 % concentrée sur le projet. Sous la supervision du chef de mission HI, il/elle sera en charge de la mise en oeuvre opérationnelle des activités sous la responsabilité de HI, conformément au cadre logique et au budget alloué. Il/elle travaillera en collaboration avec les différents services support (logistique, RH, finances) et techniques (spécialiste MHPSS, chargés techniques MHPSS et réadaptation) de HI pour assurer l'application des standards qualité ainsi que le respect des règles internes et AFD. Il/elle coordonnera ses activités avec les partenaires du consortium.

M&D / Termes de Référence Audit financier du projet TADAMON

Chargé technique MHPSS - Agadir	2 700	11	29 700 €	<p>HI - 100 % - le personnel est entièrement dédié au projet.</p> <p>Sous la supervision technique du spécialiste MHPSS (santé mentale et soutien psychosocial) et sous la coordination du chef de projet, il/elle contribue à la mise en œuvre du projet en apportant son expertise technique dans le domaine de la santé mentale et du soutien psychosocial, en veillant à optimiser la qualité et l'impact du projet. Il/elle assumera un rôle clé dans la mise en œuvre des sensibilisations auprès du personnel encadrant des Dar Taleb. Il/elle sera également responsable de la conception et de la réalisation des sessions de sensibilisation à destination des jeunes résidents des Dar Taleb et un soutien aux intervenants engagés dans les activités occupationnelles et collectives, en veillant à leur adaptation aux besoins du public cible. Son implication s'étendra à la planification, la préparation et l'animation d'ateliers visant le renforcement des capacités en matière de santé mentale et soutien psychosocial.</p>
PO MEAL - Agadir	2 700	3	8 100 €	<p>HI - 25 % - Sous la supervision du Chef de projet HI, assure la mise place des activités de suivi-évaluation du projet en assurant l'évolution et l'exploitation des systèmes de collecte de données, et de gestion de l'information opérationnelle, en vue d'aider le pilotage du projet en permettant l'accès à des données à jour, fiables et pertinentes</p>
Equipe AGRISUD				
Superviseur (1/4 temps)	4 500	6	27 000 €	un superviseur à 25% : Appui-supervision méthodologique / Relation stratégique avec les services agricoles
Coordinateur local (1/4 temps)	1 500	6	9 000 €	un coordinateur local à 25% : Coordination des activités / relations locales
Technicien agricole (temps plein 24 mois)	950	48	45 600 €	2 techniciens durant 24 mois à 100% : Formation et accompagnement des exploitations / organisations bénéficiaires
Equipe AMANE				
Responsable du renforcement des capacités	1 900	3	5 700 €	Responsable du renforcement des capacités ingénierie pédagogique (méthodologie et création du contenu et des supports), animation et suivi de formation / 6 mois à 50% / participation au diagnostic, développement du contenu pédagogique, animation des formations, animation des ateliers PEAS, suivi, conception des supports / AMANE

M&D / Termes de Référence Audit financier du projet TADAMON

Chargée d'appui au programme	1 400	2	2 800 €	Appui logistique, administratif et pédagogique (suivi prestataires, dossier achats, gestion déplacements, logistique des ateliers, mobilisation des acteurs, co-animation des formations, communication) / 4 mois à 50% / mobilisation des acteurs pour le diagnostic, organisation logistique de la mission, organisation logistique des formations, co-animation des formations, suivi administratif des prestataires / AMANE
<i>Equipe soutien</i>			77 528 €	
Equipe M&D				
Directeur	5 800	2,4	13 920 €	Salarié de M&D, basé à Agadir et à 10% sur le projet, le directeur aura pour missions : (i) la gestion des relations partenariales avec les partenaires et avec les institutions régionales et provinciales ; (ii) le management du stratégique du projet et la gestion des relations avec les pouvoirs publics
Directeur adjoint	3 600	4,8	17 280 €	Salarié de M&D, basé à Agadir et à 20% sur le projet, le directeur adjoint aura pour missions : (i) l'appui à l'amplimentation du projet ; (ii) la représentation de M&D dans les évènements publics; (iii) l'appui technique du / de la Coordinateur.trice du projet dans la mise en oeuvre, le suivi de la réalisation des résultats et objectifs du projet.
Responsable RH et Audits	2 400	2,4	5 760 €	Salariée de M&D, basée à Agadir et à 10% sur le projet, la responsable RH et audits, en coordination avec le.la Coordinateur.rice du projet et le.la chargé.e GAF, et sous la responsabilité du Directeur, aura pour missions : (i) la gestion des processus de recrutement du personnel du projet ; (ii) le suivi continu du personnel et la mise en place de formations pour les équipes du projet ; (iii) la gestion et la préparation continue de l'audit du projet
Responsable Communication	2 000	3,6	7 200 €	Salarié de M&D, basé à Agadir et à 15% sur le projet, le responsable communication aura pour missions : (i) le suivi de la déclinaison et du respect de la stratégie de communication de M&D ; (ii) le management du chargé audiovisuel ; (iii) l'élaboration et le suivi du plan de communication du projet, en coordination avec le.la coordinateur.trice du projet et les partenaires
Equipe HI				
Responsable financier HI Maroc - Rabat	4 874	2	9 748 €	HI - 17 % - la responsable financière Maroc sera responsable de l'application des procédures HI et de leur conformité avec les règles de l'AFD. Elle sera en charge des suivis financiers et de l'élaboration des rapports à la demande du lead de consortium, et ceux à destination du bailleur.

M&D / Termes de Référence Audit financier du projet TADAMON

				Nous estimons son effort équivalent à deux mois sur la totalité du projet.
Comptable HI Maroc - Rabat	1 860	1	1 860 €	HI - 17 % - la comptable HI sera responsable de l'organisation, de la réalisation et l'enregistrement des transactions financières et de la vérification des pièces justificatives correspondantes. Nous estimons son effort équivalent à deux mois sur la totalité du projet.
Comptable HI Maroc - Rabat	943	6	5 660 €	HI - 100% - l'assistant administratif Agadir sera responsable de la gestion administrative et comptable du bureau agadir en appui également aux aspects logistiques des activités. Il veille à l'application des procédures logistiques et comptables dans le cadre du projet
Equipe AGRISUD				
Responsable admin et financier (1/4 temps)	1 000	6	6 000 €	Un responsable administratif et financier à 25% : Suivi administratif et financier, appui à la mise en place des dotations / investissements. Basé au Maroc
Equipe AMANE				
Directrice exécutive	3 800	1	3 800 €	Responsable de l'orientation stratégique du projet, la représentation institutionnelle, le plaidoyer / 10 mois à 10% / représentation, validation / AMANE
Responsable du programme	2 100	2	4 200 €	Coordination de l'ensemble des projets pour assurer la pertinence, la cohérence et la complémentarité des activités, pilotage opérationnel et financier des activités, validation des activités avant la mise en exécution / 10 mois à 20% / coordination des activités avec les partenaires, pilotage opérationnel et financier, expertise technique et validation du contenu avant mise en exécution / AMANE
Responsable administrative et financière	2 100	1	2 100 €	Responsable de la gestion administrative et financière des actions du projet exécutées / 10 mois à 10% / gestion administrative et financière / AMANE
	TOTAL		554 278 €	

Personnel siège dédié au projet

Une fonction par ligne

	Coût Unitaire (salaire brut chargé)	Nombre de mois	Total	Contenu du poste / % temps passé / Implication dans le Projet
--	-------------------------------------	----------------	-------	---

M&D / Termes de Référence Audit financier du projet TADAMON

<i>Equipe technique</i>			93 035 €	
Equipe M&D				
Reponsable ACE	4 700	4,8	22 560 €	Salariée de M&D, basée à Marseille et à 20% sur le projet, la Reponsable ACE aura pour missions, en coordination avec le Responsable Communication et le.a Coordinateur.rice du projet le pilotage des activités de capitalisation, de diffusion et d'essaiage du projet
Equipe AGRISUD				
Directeur des opérations	9 833	0,6	5 900 €	Expertise siège Agrisud France / 1 mission sur place / 10 jours. Mission d'appui technique sur calage des itinéraires agro-écologiques
Equipe CRATERRE				
Expert en analyse de l'habitat local	5 700	0,5	2 850 €	Forme les partenaires de terrain aux outils de diagnostic de l'habitat local / 11 jours de travail / Appui à distance des techniciens habitat de migration et développement / CRAterre
Expert en mise en place de module de formation	5 700	0,5	2 850 €	Appui les partenaires de terrain à la mise en place des modules pédagogiques portant sur la construction de l'habitat/ 11 jours de travail / Appui à distance des techniciens habitat de migration et développement / CRAterre
Expert en formation de terrain	5 700	0,5	2 850 €	Suivi et évaluation des formations mise en place par les partenaires de terrain sur la construction de l'habitat/ 11 jours de travail / Appui à distance des techniciens habitat de migration et développement / CRAterre
Chargé de projet	5 700	0,25	1 425 €	Suivi global du projet / 5 jours de travail / Appui à distance au projet porté par migration et développement / CRAterre
Equipe BSF				
Responsable géographique MENA	6 000	0,9	5 400 €	1 ETP à 5% sur 18 mois, management de l'équipe projet, point focal partenaire et bailleur
Conseillère projet MENA	4 300	1,8	7 740 €	1 ETP à 10% sur 18 mois, en charge du diagnostic contenus, de l'élaboration de la politique documentaire et de la sélection de contenus
Chargé de projet	4 300	7,2	30 960 €	1 ETP à 40% sur 18 mois, en charge de la gestion et de la coordination du projet, du suivi des indicateurs et du reporting au partenaire et bailleur
Responsable projets numériques	4 200	1,25	5 250 €	1 ETP pendant 1 mois à 100%, en charge de l'intégration des contenus sur les Ideas Cube
Responsable formation médiation	4 200	1,25	5 250 €	1 ETP pendant 1 mois à 100%, en charge du design et de l'animation des formations dispensées
<i>Equipe soutien</i>			40 900 €	
Equipe M&D				

M&D / Termes de Référence Audit financier du projet TADAMON

FROSSARD Elodie - DAF	6 500	4,8	31 200 €	Salariée de M&D, basée à Marseille et à 20% sur le projet, aura pour missions : (i) Formation et encadrement du chargé GAF ; (ii) Mise en place des Tableaux de bords et outils de suivi; (iii) Formation et accompagnement des équipes à la gestion du projet, dont le suivi du projet (budget, indicateurs,...) et les procédures ; (iv) Audits internes de terrain; (v) Consolidation et validation des rapports contractuels ; (vi) Responsabilité du S&E financier du projet
Equipe BSF				
Directrice adjointe aux Opérations	7 600	0,9	6 800 €	1 ETP à 3% sur 18 mois, management du responsable géographique et validation, suivi de l'ensemble des actions menées dans le cadre du projet
Responsable des Achats et Expéditions	5 800	0,5	2 900 €	1 ETP à 3% sur 18 mois, en charge de l'achat du matériel et fonds physique (6 kits Ideas Cube + Livres/jeux) et de l'acheminement de celui-ci au Maroc
	TOTAL		133 935 €	

TOTAL GENERAL RH 688 213 €

X.2 Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement

LISTE DE VERIFICATION AUDIT FINANCIER

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offre s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications suivantes, et à **annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit final**. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

Auditeur (nom/statut/adresse) :
Certification/qualification :
OSC ou partenaire audité :
Dates de l'audit :
N° convention AFD
Montant audité :
Tranches :

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
1.1. Modalités du contrôle		
Une réunion de cadrage entre l'auditeur et l'OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet ?		
L'échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l'auditeur ?		
Avant AMI 2023 : L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 50% du montant total des dépenses du projet ? A partir AMI 2023 : L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 60% du montant total des dépenses du projet ?		
Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l'objet de vérifications pour un montant significatif ?		
Le contrôle des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par l'auditeur ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle (déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ?		
1.2. Obligations contractuelles		
Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et datés ?		
Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles été clairement définies ?		
Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été respectées ?		
<ul style="list-style-type: none"> - Le cadre procédural tel que décrit dans le questionnaire « conformité OSC est-il bien respecté ? - Les procédures et mesures décrites dans le questionnaire « conformité projet » ont-elles bien été respectées ? - L'engagement contractuel et l'absence de mise à disposition de fonds à des personnes listées dans le cadre du projet sont-ils respectés ? Le contrôle du respect de l'engagement pourra être fait par tous moyens adaptés (incluant le filtrage), sur la base d'un échantillon de dépenses (comportant le cas échéant des transferts monétaires et/ou ressources économiquement 		

<p>exploitables) financées au moyen de la subvention octroyée par l'AFD</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lorsque le projet s'inscrit dans le cadre d'une exemption, d'une exception, d'une dérogation ou de mesures alternatives au filtrage le projet répond-il bien aux cadres prévus par la fiche outil 10 du guide méthodologique du dispositif « Initiatives OSC » ? 		
1.3. Analyse du plan de financement		
<p>Le plafond appliqué aux valorisations de 25 % maximum du budget total du projet a-t-il bien été respecté ? Point d'attention, les valorisations ne peuvent pas apparaître dans les contributions de l'AFD et des ministères français.</p>		
<p>Les modalités de calcul des valorisations explicitées dans le guide méthodologique ont-elles bien été respectées ?</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté, dans la limite des règles définies par rubrique budgétaire et partenaire? - Si vous avez constaté une variation supérieure ou égale à 20% du total de chacune des rubriques budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ? 		
<p>Les critères relatifs aux ressources ont-ils été respectés (% maximum de co-financement et part des subventions d'origine privée le cas échéant) ?</p>		
<p>Les ressources indiquées dans le compte rendu final sont-elles bien celles affectées au projet ? (bonne imputation des dépenses par bailleur)</p>		
<p>Si vous avez constaté une modification substantielle du plan de financement, du pourcentage de financement de l'AFD ou des co-financiers, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?</p>		
<p>Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus par le guide méthodologique ont-ils bien été respectés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La rubrique « divers et imprévus » est plafonnée à 5 % du total des coûts directs du projet (hors frais administratifs et de structure) - Les coûts indirects sont plafonnés à un % maximum des coûts directs du projet, tel d'indiqué dans l'AMI auquel a été déposé et sélectionné le projet 		
<p>Les partenaires et parties prenantes bénéficiaires de rétrocessions ont-ils été systématiquement signalés à l'AFD ?</p>		
1.4. Vérification du système comptable		
<p>Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux recettes et dépenses induites par le projet ?</p>		

<p>Le montant indiqué dans le rapport d'exécution peut-il être réconcilié avec une liste de dépenses extraite du système comptable?</p>		
<p>Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou une pièce comptable d'une valeur probante équivalente ?</p>		
<p>Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense un justificatif de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un ticket de caisse) ?</p>		
<p>1.5. Contrôle des dépenses</p>		
<p><u>Conformité à la législation applicable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les règles communautaires (OSC françaises) ou nationales (OSC de droit local) ont-elles été respectées ? - Le processus de passation de marché public est-il conforme concernant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les règles de passation de marché public européennes et nationales/ internes et celles stipulées dans la convention. ▪ La documentation sur le respect de la procédure retenue (candidatures, lettres de rejet, notification, contrat). ▪ Les principes de transparence, de non discrimination, de traitement équitable et de respect de la concurrence ont-ils été respectés ? 		
<p><u>Contrôle de l'éligibilité des dépenses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités dans le guide méthodologique ? - A-t-on obtenu l'assurance que la dépense n'a pas déjà été subventionnée par un autre financement (UE, régional, local ou autre) non déclaré au plan de financement ? Des contrôles existent-ils afin d'éviter le double-financement ? 		
<p><u>Dépenses de personnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles bien liées aux employés de l'OSC ou autrement justifiées au titres des actions prévues dans la convention? - Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ? 		

<ul style="list-style-type: none"> - Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ? - Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ? 		
<p><u>Voyage et hébergement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une réglementation interne établie par l'OSC ? - Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ? - Les déplacements sont-ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ? Si extérieurs, ont-ils été explicitement validés avec l'AFD ? - Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont-elles exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ? 		
<p><u>Les dépenses d'équipement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de financement ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une validation de l'AFD par ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité > 10 000 €) ? - Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode d'amortissement est-elle conforme à celle prévue par le guide méthodologique ? - Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le Projet, seule une part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle calculée selon une méthode équitable et justifiée ? 		
<p><u>Expertises externes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette ligne budgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ? - Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les règles de mise en concurrence et de passation stipulées dans la convention ? 		
<p><u>Taux de change</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle été expliquée et le taux vérifié ? 		

<ul style="list-style-type: none"> - Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de l'Article 3.2.3 de la convention ? - Le Bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes générées par les gains de change et compensera les pertes de change pendant la durée de mise en œuvre du projet ? 		
<p>Pour les CPP uniquement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses de personnel Siège directement imputées au projet sont-elles bien justifiées et correspondent-elles bien à du temps <u>exclusivement consacré aux activités</u> de la CPP ? - Les investissements réalisés (construction, réhabilitation d'infrastructures ou gros équipements) représentent-ils bien moins de 40% du budget total de la CPP ? - L'OSC a-t-elle bien contribué en fonds d'origine privée à hauteur de 5% minimum (en argent et non en valorisations) à la CPP ? 		

2. LIVRABLES ATTENDUS	Oui, transmis à l'AFD	Non, pourquoi ?
<p>Un rapport d'audit, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offres, les rétrocessions, les ressources du projet et les valorisations réalisées au cours du projet.</p>		
<p>Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.</p>		

X.3 Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : _____ (le "**Marché**")

A : _____ (le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché¹;
 - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse

¹ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

électronique <http://www.worldbank.org/debarr>²;

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

ii. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

iii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial³.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler

² Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

³ Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

M&D / Termes de Référence Audit financier du projet TADAMON

Nom : _____ En tant que : _____

Signature : _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de⁴ _____

En date du : _____ jour de : _____

⁴ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.